



## Assurance mastercard gold

Par **kogity**, le **10/01/2014** à **12:08**

Bonjour a tous,

Je viens poster mon message ici car je ne sais plus vers qui me tourner. Je m'excuse d'avance car celui-ci est long.

Avec ma femme, enceinte de 4 mois au moment des faits, nous sommes partis en vacances en Tunisie l'été dernier. Nous y sommes allés en août. Manque de bol, 2 heures avant notre vol retour, ma femme subit un accident de la route en étant passagère dans la voiture de mon frère. Nous n'avons pas pu prendre l'avion et m'a femme a été admise aux urgences à Tunis. N'ayant pas été avec eux, je me suis vite précipité aux urgences comme toute personne censée aurait fait. Je n'ai donc pas appelé l'assistance de la carte bancaire car je n'avais tout simplement pas cette carte où le numéro était inscrit, c'est ma femme qui l'avait car elle en est la detentric. Cette dernière était dans la voiture qui a été déplacé à 40 km de la ville pour ne pas gêner la circulation. L'hôpital, où on arrive à sentir l'odeur de la cigarette dans les ambulances, voulait faire un scanner ou une radio pour diagnostiquer l'état de ma femme et du petit bébé. Je refuse car je n'ai aucune garanti que le bébé sera correctement protégés. Je signale qu'en Tunisie aucun recours juridique est possible s'il y a une erreur médical car le personnel médical est protégé par la loi. Les bébés non protégés par les rayons risquent une malformation à vie. Ma femme se plaignait de douleurs au poignet dû au choc avec le siège avant. Je la sors de l'hôpital et on se dirige vers notre lieu d'habitation où je réserve des billets d'avions pour rentrer en urgences en France. On arrive en France deux jours plus tard où elle a été admise à l'hôpital durant environ une semaine et où elle subit une opération pour une double fracture de poignet. Les billets retours m'ont coûté 2000 euros, un trou que je n'arrive toujours pas à combler en sachant que le bébé va bientôt arriver.

J'ai essayé de me les faire rembourser car l'assurance couvre les problèmes de santé durant un voyage mais ils refusent sous prétexte qu'on a pas appeler leurs assistance au moment des faits car c'était à eux de juger si oui ou non il devrait y avoir un rapatriement. Une autre clause du contrat couvre l'interruption de voyage mais je viens d'avoir la réponse qui est aussi

un refus sous prétexte que ce qui nous est arrivé n'est pas couvert par cet clause. Pourtant, sur le contrat, rien ne nous oblige à appeler leurs service pour faire marcher cet clause. Je signale que j'ai eu leurs services une dizaine de fois, les téléconseillers ne conseillent pas du tout, ils sont là simplement pour trouver la faille pour ne rien rembourser. Aucun, aucun, et à aucun moment n'a demandé si ma femme ou mon bébé va bien. S'il vous plaît aider moi, je ne sais plus quoi faire!!!!

Par **moisse**, le **10/01/2014** à **19:07**

Bonjour,

En ce qui concerne l'assistance il n'y a guère de recours, car il est constant que l'absence de déclaration rend inopérant la mise en œuvre des garanties si cette absence n'est pas sans influence sur cette mise en œuvre.

Vous avez agit murement et à bon escient. Vous n'étiez donc pas affolé au point de ne pas pouvoir obtenir le numéro de l'assistance en téléphonant simplement à votre banque.

Un voyage à l'étranger se prépare un tant soit peu :

\* environnement de l'assistance, téléphones des proches, de la banque (opposition aux moyens de paiement), de ou des assureurs..

\* demande de carte internationale de la Sécurité sociale

Mais vous ne risquez rien à recourir aux bons offices du médiateur de votre compagnie d'assurance.

Par **kogity**, le **10/01/2014** à **20:24**

Bonjour moisse,

Merci de ta réponse. Ce n'est pas une absence de déclaration, c'est une déclaration 48h après les faits à notre retour en France. Pourquoi dites vous que je n'étais pas affolé? Je l'étais, j'ai mis des heures à me remettre de mon état de choc. Ensuite, c'est difficile d'avoir le numéro de la banque car ce n'est pas la mienne c'est celle de ma femme et je ne connaît personne qui connaît le numéro de la banque de son conjoint par coeur. Je n'avais pas d'internet non plus. La carte bancaire se trouvait dans la voiture accidenté à un endroit que je connais pas, comment aurais-je pu les contacter???

Par **moisse**, le **11/01/2014** à **08:46**

Bonjour,

Je trouve que pour un homme affolé vous avez pesé certaines situations et pris des décisions empreintes de bon sens.

Ceci étant vous pouvez tenter de saisir le médiateur de votre assureur puis celui de la FFSA (fédération) en vous appuyant sur le cas de force majeure dont les éléments semblent être présents :

\* imprévisible

\* insurmontable (véhicule et documentation hors de votre portée

\* extérieur : l'accident n'a pas été provoqué par vous.